

BILLS—*Suite.*40.—*Indépendance du Parlement.—Pour mieux assurer :*

Reçu et lu 1ère fois, 209. 2e lecture remise, 215, 232. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 236. En comité, 255. Rapporté du comité avec divers amendements, 256. Amendement proposé et rejeté sur division, 259. Nouvel amendement proposé et rejeté sur division, 259. Amendé sur division, 265. Amendé de nouveau, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 266. Communes refusent d'agréer aux premier et second amendements, 289. Le Sénat insiste sur son premier amendement, division, 289. Le Sénat n'insiste pas sur le deuxième amendement, 290. Communes n'insistent pas sur leur rejet du premier amendement 295. S. R., 297.

41.—*Manitoba.—Avances de certaines sommes d'argent pour les écoles :*

Reçu et lu 1ère fois, 282, quarante-unième règle suspendue, lu 2e fois et 3e fois et passé, 283. S. R., 297.

42.—*Manitoba.—Réclamations entre occupants de terres :*

Reçu et lu 1re fois, 130. 2e lecture remise, 139. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 152. Comité général remis, 176. Amendement proposé, 187. Amendement adopté sur division, 188. En comité rapporté, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 188. Communes refusent d'agréer à l'amendement, 207. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 232. S. R., 296.

43.—*Marine marchande 1876.—Pour amender :*

Reçu et lu 1re fois, 203. Lu 2e fois, 41e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 206. Réservé, 297.

44.—*Pénitenciers.—Pour amender l'acte de 1875 :*

Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois, 207. Lu 3e fois et passé, 211. S. R., 296.

45.—*Personnes accusées d'assaut simple.—Témoins compétents :*

Reçu et lu 1re fois, 103. 2e lecture remise, 106, 122, 124, 139. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 151. Comité général remis, 176, 189. En comité et rapporté du comité sans amendement, 192. Amendement proposé et rejeté sur division, 198. Lu 3e fois et passé, 198. S. R., 296.

46.—*Personnes emprisonnées à défaut de fournir caution :*

Reçu et lu 1re fois, 207. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 212. En comité, rapporté du comité, 215. Lu 3e fois et passé, 216. S. R., 296.

47.—*Preuve dans certains cas de délits.—Pour amender la loi :*

Reçu et lu 1re fois, 231. 2e lecture remise, 246, 258. Bill rejeté sur division à sa seconde lecture, 264.